

**Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier.**



## **CONSEIL DE QUARTIER no 5 SECTEUR VAL-SENNEVILLE**

*COMPTE RENDU de la rencontre tenue le 14 septembre 2022  
à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au  
656, route des Campagnards*

### **PRÉSENCES :**

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier  
M. Réginald Béland, conseiller de quartier  
Mme Janique Boutin, conseillère de quartier  
Mme Stéphanie Dubé, conseillère de quartier  
M. Jean Simard, conseiller de quartier  
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications pour la Ville de Val-d'Or

### **ABSENCES :**

M. Stéphane Dénomme, conseiller de quartier  
M. Gino Pallagrossi, conseiller de quartier

**ASSISTANCE :** Aucune

---

### **1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Val-Senneville, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre. Il est 19 h.

### **2- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé de M. Réginald Béland, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION VS2022-09-01**

### **3- Lecture, suivis et adoption du procès-verbal de la rencontre du 22 juin 2022**

Une lecture du procès-verbal est réalisée par Monsieur St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par M. Simard, appuyé de M. Béland, d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre avec les suivis.

Adopté à l'unanimité

#### **Résolution VS2022-09-02**

### **Suivis :**

- a) **Chemin Paré :** M. St-Jules a envoyé la demande à la direction générale de la Ville le 12 juin. Le projet est dans une file d'attente qui est déjà très longue.
- b) **Demande de contenants de poubelles et nettoyage au débarcadère de bateaux de la rivière Bourlamaque :** Le nettoyage a été effectué et un contenant installé. M. Réginald Béland ajoute qu'il faudrait égaliser l'enrochement qui est sous l'eau, car il est inégal et le débarquement se fait difficilement.

- c) **Discussion sur l'article 3A du règlement 2002-49 / Nuisance neige en milieu urbain :** M. St-Jules en a discuté avec la direction générale de la Ville; encore à suivre.
- d) **Demande du code Wi-Fi du centre communautaire :** Le code a été trouvé auprès de M. Richard Alain, du service informatique. Deux réseaux seraient disponibles. Toutefois, après essai, le réseau d'Énergitek ne semble pas disponible, et on va se renseigner.

#### 4- Parcs

- a) **BMX :** Le (CCC) avait suggéré d'avoir une voie partagée entre l'école et le parc, ce qui faisait qu'il y avait plusieurs zones de vitesse. Cette solution avait été proposée au caucus pour adoption le 18 août et rejetée en raison d'enjeux de sécurité trop grands. D'autres solutions doivent être étudiées.

M. Simard fait remarquer que pour faire un pont par-dessus le fossé, il y a à son avis des contraintes d'égouttement de fosses septiques, car l'égouttement pour quatre résidences se fait par le devant pour la portion école et parc BMX.

Module de jeu supplémentaire : en attente.

Butte pour glissade : Une proposition de design par le SSPA est à l'étude.

Commentaire : M. Jean Simard demande également de vérifier auprès du CSSOB l'enjeu de la sécurité des enfants. Les enfants peuvent-ils aller jouer en l'absence de surveillants? Les assureurs le permettent-ils?

- b) **Polyval :** Il y a déjà eu plusieurs rencontres à ce sujet. Le comité s'est exprimé sur l'avenir et le développement du parc Polyval, et sur les enjeux rencontrés notamment par le changement démographique.

C'est la volonté du conseil de conserver le parc Polyval et de l'aménager convenablement en complément et en parallèle du nouveau développement de parc. Le président rappelle qu'il faut préciser les nomenclatures : le parc Polyval demeure ce parc, et le nouveau parc devra avoir son nom.

Un commentaire est émis selon lequel le parc actuel répond aux besoins de la population compte tenu du trajet et du relief. Mme Boutin mentionne qu'il faut tenir compte de l'âge des utilisateurs pour l'implantation de nouveaux modules. L'ajout d'exerciseurs pour la population serait approprié. La bonification des installations en place s'agirait d'une opportunité pour rejoindre la clientèle plus jeune et plus âgée.

Le conseil réitère sa proposition voulant qu'il souhaite conserver le parc Polyval et le mettre à niveau. Proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Réginald Béland.

Adopté à l'unanimité

#### Résolution VS2022-09-03

- c) **Nouveau parc :** La consultation citoyenne a eu lieu le 29 août en présentiel sur le site, et par la suite une consultation est en cours jusqu'au 18 septembre. Une synthèse des propositions sera faite au conseil de quartier. Mme Boutin mentionne qu'elle proposera un emplacement pour le parc. S'en suit une discussion plus informelle au sujet des parcs évolutifs et des clientèles ciblées. Mme Boutin propose d'aller voir les photos du parc évolutif de Percé, un modèle à suivre selon elle.

## 5- Petite caisse

M. St-Jules remet les dernières factures à Mme Dubé, responsable de la petite caisse du quartier. Celle-ci mentionne qu'elle n'a pas reçu le deuxième chèque attendu de la part de la Ville pour l'organisation des rencontres. M. St-Jules fera un retour à cet effet auprès de la trésorerie. Le solde de la petite caisse, en tenant compte que nous n'avons pas reçu le 625 \$, correspond à 429,26 \$.

## 6- Discussion sur les infrastructures et les services

Les membres du comité énumèrent des projets qui sont souhaitables à court terme.

- a) **Demande d'ajout d'un égout pluvial** : Étant donné que lors des pluies, une formation importante d'eau s'accumule de l'église jusqu'en face du stationnement du centre communautaire, un égout pour l'écoulement des eaux pluviales serait nécessaire. Proposé par M. Réginald Béland et appuyé par Mme Stéphanie Dubé.

Adopté à l'unanimité

### Résolution VS2022-09-04

- b) **Demande de restauration du stationnement du centre communautaire** : Les citoyens constatent qu'en raison du manque de matière et de l'abaissement majeur du stationnement, l'eau s'y accumule. Il importe de refaire les pentes, de recharger et de niveler. Proposé par M. Réginald Béland, et appuyé par Mme Stéphanie Dubé.

Adopté à l'unanimité

### Résolution VS2022-09-05

- c) **Dans le cadre du développement du parc BMX, on demande de nouveaux modules** : Lors de la création du parc BMX, les modules de jeu étaient des modules de parc récupérés d'autres parcs, et ils étaient désuets et vieillissants. Le conseil demande de nouveaux modules de jeux neufs pour ce parc. Proposé par M. Réginald Béland, et appuyé par Mme Janique Boutin.

Adopté à l'unanimité

### Résolution VS2022-09-06

- d) **Demande de voie sécurisée entre l'école et le parc BMX** : Cette demande remonte à longtemps dans les conseils de quartier. Le conseil réitère son besoin d'avoir une voie sécurisée entre l'école et le parc BMX. Proposé par M. Réginald Béland et appuyé par Mme Janique Boutin.

Adopté à l'unanimité

### Résolution VS2022-09-07

- e) **Égouttement du fossé à corriger entre l'école et le parc BMX** : On note de l'eau stagnante entre l'école et le parc BMX. Un nettoyage et une correction de la pente seraient nécessaires pour ce fossé. Proposé par M. Béland, appuyé par Mme Dubé.

Adopté à l'unanimité

### Résolution VS2022-09-08

- f) **Inspection, vérification et réparation du centre des loisirs** : Compte tenu de l'utilisation, du temps d'occupation des lieux, de l'historique (le bâtiment datant de 1977) le conseil de quartier demande à ce qu'une inspection soit faite de la quincaillerie, de la ventilation, et de tout élément constituant l'immeuble (vitres, thermos, toiture, revêtement extérieur, etc.). De plus, il est souhaité que les réparations nécessaires soient effectuées. Proposé par M. Réginald Béland, appuyé par M. Jean Simard.

Adopté à l'unanimité

### Résolution VS2022-09-09

- g) **Entretien de la patinoire** : Un commentaire est émis par M. Jean Simard à savoir que le déneigement et l'arrosage des patinoires sont extrêmement dispendieux. De plus, il est difficile de trouver des contractants pour réaliser l'entretien.
- h) **Nivelage de l'enrochement sous l'eau du débarcadère de bateaux de la rivière Bourlamaque** : Le comité réitère sa demande. Un conseiller constate que le nettoyage a été fait depuis la demande du mois d'avril, mais le problème se situe au niveau de l'enrochement sous l'eau, qui doit être nivelé.  
Proposé par M. Réginald Béland, appuyé par M. Jean Simard.

Adopté à l'unanimité

**Résolution VS2022-09-10**

- i) **Demande de pavage sur la rue de la Promenade** : Le conseil réitère sa demande de réfection complète de cette rue, étant donné l'état lamentable de la chaussée et l'enjeu de sécurité. Proposé par M. Réginald Béland, et appuyé par M. Jean Simard.

Adopté à l'unanimité

**Résolution VS2022-09-11**

- j) **Ajout des modules au parc Polyval actuel** : Un conseiller fait remarquer que les modules sont endommagés par des motocross qui se sont amusés à faire fondre le plastique au bas des glissades. Cette situation est préoccupante et se pose dans divers parcs sur le territoire de la Ville. Mme Janique Boutin propose qu'il y ait ajout de modules neufs et qu'un processus de consultation pour l'emplacement de ceux-ci soit mis en place, appuyé par Mme Stéphanie Dubé.

Adopté à l'unanimité

**Résolution VS2022-09-12**

- h) **Ajout d'une pancarte à l'intersection de Val-du-Repos et du chemin Paré** : Dans Val-du-Repos, le conseil demande d'avoir une pancarte pour annoncer le chemin Paré à l'intersection de Val-du-Repos et du chemin Paré. Proposé par M. Réginald Béland, appuyé par Mme Stéphanie Dubé.

Adopté à l'unanimité

**Résolution VS2022-09-13**

**7- Varia**

Aucun sujet n'est apporté.

**8- Questions, interventions du public**

Aucune question.

**9- Date de la prochaine assemblée**

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le mercredi 16 novembre 2022 à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au 656, route des Campagnards.

**10- Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Réginald Béland, de lever la séance. Il est 20 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VS2022-06-14**

---

CHANTAL GAINARD  
Secrétaire d'assemblée